

**SYNDICAT MIXTE POUR L'AMENAGEMENT DU MASSIF DU
MARKSTEIN GRAND-BALLON**

64, Grand Rue - 68470 FELLERING
☎ 03 89 82 13 66 - Mail: smmgb@wanadoo.fr

**COMITE SYNDICAL
PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 17 AVRIL 2024
EN MAIRIE DE FELLERING**

Présents :

Mme Annick LUTENBACHER - Présidente - Conseillère d'Alsace
M. Francis KLEITZ - Vice-Président - Conseiller d'Alsace
M. Pierre VOGT - Conseiller d'Alsace
M. Luc MARCK - Vice-Président - Délégué de la Communauté de Communes Région de Guebwiller
M. Éric ARNOULD - Vice-Président - Délégué de la Communauté de Communes Vallée de Saint-Amarin
M. Jean-Jacques FISCHER - Délégué de la Communauté de Communes Région de Guebwiller
Mme Nadine SPETZ - Secrétaire - Déléguée de la Communauté de Communes Vallée de Saint-Amarin
Mme Maud HART - Déléguée de la Communauté de Communes Région de Guebwiller
Mme Monique MARTIN - Conseillère d'Alsace
M. Maxime BELTZUNG - Conseiller d'Alsace
Mme Karine PAGLIARULO - Conseillère d'Alsace

Absents excusés :

Mme Marie-France VALLAT - Conseillère d'Alsace, Procuration à M. Pierre VOGT
M. Jean-Marie GRUNENWALD - Vice-Président - Délégué de la Communauté de Communes Vallée de St-Amarin
- Procuration à Mme Nadine SPETZ
M. Cyrille AST - Délégué de la Communauté de Communes Vallée de Saint-Amarin – Procuration à M. Francis KLEITZ
M. Raphaël SCHELLENBERGER - Conseiller d'Alsace - Procuration à Mme Annick LUTENBACHER

Absent non excusé :

M. Philippe HECKY - Délégué de la Communauté de Communes Région de Guebwiller

Assistaient également :

Mme Christelle VERGER - Responsable administratif et financier du SMMGB
M. Bastien URFFER – chargé de développement

Mme Annick LUTENBACHER, Présidente, salue l'ensemble des collègues élus, les représentants des services de la CEA et du SMMGB, ainsi que le représentant de la presse écrite, et remercie Mme le Maire de Fellingring pour la mise à disposition de la salle de réunion.

La Présidente donne connaissance des personnes excusées et des procurations, le quorum étant atteint avec les procurations, la Présidente déclare la séance ouverte à 14h05.

Elle rappelle que différents documents ont été adressés par courriel à l'ensemble des délégués afin qu'ils puissent en prendre connaissance dans la perspective de la réunion du jour.

Ordre du jour :

1. Approbation du PV du 13 Mars 2024
2. Tarifs Restauration Bar-Bichettes
3. Geste commercial sur les forfaits saison 2023-2024
4. Avenant N°1 à la convention d'investissement 2023
5. Projet de gestion de l'AEP du Grand-Ballon
6. Modifications statutaires
7. Divers et communication.

1 - APPROBATION DU PV DE LA SÉANCE DU 13 MARS 2024

- **Le comité syndical approuve à l'unanimité le PV de la séance du 13 mars 2023.**

2 - TARIFS RESTAURATION BAR-BICHETTES

La Présidente rappelle que le Chalet Snack de la luge sur rail dit Bar-Bichettes était exploité par le gérant de l'Hôtel Wolf, mais que M. Marc DOPPLER a souhaité dénoncer la convention en novembre 2023.

Le SMMGB a consulté les professionnels du site pour trouver un nouvel exploitant, sans succès.

Il a alors été décidé de reprendre en gestion directe l'exploitation de ce snack et M. Louis Fernandez a été embauché à cet effet, pour une durée de 6 mois dans un premier temps.

Une comptabilité analytique sera mise en place qui permettra de faire le bilan financier à l'issue de la saison estivale.

Il est précisé que le Bar-Bichettes fonctionnera sous couvert d'une licence de petite restauration délivré à titre gratuit.

L'exploitation du Bar-Bichettes démarrera, avec le début des vacances de printemps de notre zone.

En amont de cette ouverture il convient de voter les tarifs de la carte des boissons et du snack, selon les propositions suivantes :

Boissons	Tarifs en €	Snack	Tarifs en €
Expresso	2.00	Gaufre nature	3.50
Café long	3.00	Gaufre sucre	3.50
Cappuccino	3.50	Gaufre confiture	4.00
Latte macchiato	3.50	Gaufre Nutella	4.00
Chocolat	3.00		
Tisane - thé	2.50	Casse-croûte jambon ou fromage	4.50
Vin chaud	3.50	Casse-croûte saucisse	6.00
		Casse-croûte jambon fumé montagne	7.00
Bière 25cl	3.00	Casse-croûte divers	8.00
Bière 50cl	6.00	Casse-croûte américain	8.50
Panaché 25cl	3.00		
Panaché 50cl	6.00	Barquette frite 500ml	4.00
Amer bière 25cl	4.00	Barquette 6 Nuggets	4.00
Amer bière 50cl	7.50	Barquette frite-saucisse	8.50
1664 33cl	3.50	Barquette nuggets-frites	8.00
Desperados 33cl	4.50	Bretzel	2.00
Bière sans alcool 33cl	3.50	Chips 30g	1.50
		Barre chocolatée	2.00
Coca-cola 50cl	4.00		
Coca-cola zéro 50cl	4.00	Glace	
Schwepps agrum 50cl	4.00	Glace Type 1 (barre glacée ...)	2.50
Orangina	4.00	Glace Type 2 (Cone...)	3.00
Fuze tea 40cl	3.50	Glace Type 3 (Bâtonnet géant ...)	3.50
Jus de fruits 33 cl	3.00	Glace Type 4 (Cone Addiction...)	4.00
Capri Sun 33cl	3.00	Glace type 5 (Bâtonnet géant ...)	4.50
Eau p/g 50cl	2.50		
Perrier 50cl	3.00		
Limonade 33cl	3.00		
Red Bull 25cl	4.50		
		<u>Vente en direct de produits fermiers</u>	
Supplément citron	0.50	Munster au kg	17.50
Supplément Chantilly	0.50	Bargkass au kg	19.50
Supplément fromage	1.00	Tome au kg	19.50
Supplément pain	1.50	Saucisse au Bargkass au kg	18.80
		Saucisson sec au kg	27.50
Riesling 75cl	25.00	Lard paysan au kg	18.50
Gewurztraminer 75cl	25.00	Paire de gendarmes (la paire)	3.40
Pinot Noir Rosé 75cl	25.00		
Pinot Noir rouge 75cl	25.00		
Crémant d'Alsace 75cl	30.00		

Tarif personnel du SMMGB : -20% sur les repas

Hors produits fermiers et boissons

➤ Le comité syndical à l'unanimité

- **APPROUVE les tarifs Boissons et snack pour le Bar-Bichettes, applicables à compter du 18/04/2024.**

3 – GESTE COMMERCIAL SUR LES FORFAITS SAISON 2023-2024

La Présidente rappelle que les adhérents des clubs de ski peuvent bénéficier de tarifs club et d'achat de forfaits saison pour les jeunes et les adultes, respectivement au prix de 140€ et 220€.

Sur la saison 2023-2024, 112 forfaits saison ont été délivrés, mais les détenteurs de ces forfaits ont été pénalisés par le manque de neige et le peu de jours d'ouverture de la station et n'ont pu profiter comme escompté de leur forfait saison.

Afin d'encourager les familles et les jeunes à persévérer dans l'activité ski, le SMMGB souhaite proposer aux détenteurs d'un forfait saison 2023-2024 l'achat d'un forfait saison 2024-2025 au prix réduit de 50%, soit respectivement 70€ pour un forfait jeune et 110€ pour un forfait adulte.

➤ Le comité syndical à l'unanimité

- **APPROUVE le tarif forfait saison jeune à 70€ pour la saison 2024-2025 pour les détenteurs d'un forfait saison 2023-2024, ainsi que le tarif forfait saison adulte à 110€ pour la saison 2024-2025 pour les détenteurs d'un forfait saison 2023-2024.**

4 – AVENANT 1 A LA CONVENTION D'INVESTISSEMENT 2023

La Présidente rappelle que la convention d'investissement 2023 avait été votée par le comité syndical le 11 octobre 2023. Elle rappelle que lors du vote de cette convention, des modifications avaient déjà été apportées sur les opérations avec la suppression de deux d'entre elles et des modifications sur le financement de trois d'entre elles. Cependant ces modifications n'avaient pas été prises en compte par les services de la CeA qui rédigent la convention, qui doit à présent être rectifiée par avenant.

Rappelons que les différents projets d'investissements prévus à la convention 2023 sont les suivants :

Budget Général

Projets	Montant HT
Aménagement paysager d'un point de collecte de déchets	142 500.00
Vidéo Protection Markstein	60 000.00
Cabane Parc Nordic	15 000.00
Citerne + rangement Hangar Nordic	10 000.00
AMO appel à projet Touristra	17 500.00
AMO ancien poste de secours	13 500.00
Signalétique circuit raquette Grand-Ballon	5 000.00
Sous-total	263 500.00

Budget Régie

Projets	Montant HT
Remplacement portes sectionnelles bâtiment Fédérale	10 000.00
Déploiement de la fibre bâtiment fédérale	36 500.00
Cabane Combe Grand-Ballon	8 500.00
Mise en conformité compresseur neige de production	14 000.00
Tapis brosse sommet Téléski Fédérale	12 000.00
Véhicule de service (occasion)	16 500.00
Sous-total	97 500.00

Total Général	361 000.00
----------------------	-------------------

➤ **Le comité syndical à l'unanimité**

- **APPROUVE l'avenant 1 à la convention d'investissement 2023.**

5 – PROJET DE GESTION DE L'AEP DU GRAND-BALLON

La Présidente informe le comité syndical que M. Philippe BOSC a annoncé via un communiqué de presse le 15 avril 2024 renoncer au rachat du Chalet Hôtel du Grand-Ballon. La tournure des débats, la non-unanimité des élus sur le sujet, l'abstention de Mme Maud HART, Maire de Murbach devant instruire le dossier du permis de construire, et la menace de procédures judiciaires par M. Marcello ROTOLO, Maire de Soultz, l'ont décidé à ne pas s'engager.

La Présidente regrette qu'alors que le SMMGB s'était positionné en tant que facilitateur sur ce dossier, il n'ait pas été suivi par les élus directement concernés par ce projet et que ces oppositions aient eu pour incidence directe le retrait de l'investisseur.

Le scénario du pire est à présent d'actualité, car il est à noter que le Club Vosgien de Strasbourg a dénoncé la convention de fourniture d'eau à la Vue des Alpes avec effet au 1^{er} juillet 2024. Les pompes permettant la distribution de l'eau potable sont situées dans le Chalet Hôtel et seront mises à l'arrêt au 1^{er} juillet, laissant l'intégralité du site sans fourniture d'eau. Le risque de friches est plus que jamais avéré.

La Présidente rappelle que le SMMGB a eu l'information de la mise en vente du Chalet Hôtel en avril 2023 et que le SMMGB s'est immédiatement saisi du sujet, qu'un énorme travail a été réalisé en lien avec les différents services de l'État, le SATEP et les services juridiques de la CEA. Elle remercie les services de l'État et notamment M. le Sous-Préfet, ainsi que les services juridiques de la CeA et notamment M. Alexandre BILALIS pour leur soutien et leur réactivité.

La Présidente regrette le manque de clairvoyance de certains élus, ce qui a engendré le retrait de l'investisseur, rappelle qu'il sera particulièrement difficile de motiver un nouvel investisseur et qu'il va falloir trouver des solutions pour que le site du Grand-Ballon puisse être alimenté en eau à partir du 1^{er} juillet. Elle invite les communes de Soultz et Murbach à œuvrer sur ce sujet.

La Présidente s'interroge sur les suites à donner concernant la ressource eau et ouvre le débat.

Mme Nadine SPETZ regrette la non-unanimité sur le sujet et rappelle qu'il est très difficile de nos jours de trouver des investisseurs privés qui veuillent s'investir sur le massif et regrette que l'on ait laissé passer notre chance.

Mme Karine PAGLIARULO remercie le SMMGB et ses services pour leur investissement et le travail de qualité qui a été réalisé sur ce dossier. Elle regrette que la ville de Soultz n'ait pas su profiter de cette opportunité, le projet de l'investisseur permettait de conserver le charme du Grand-Ballon. Elle rappelle que dans ce dossier, l'investissement du SMMGB dans la reprise du réseau eau permettait de garantir l'intérêt public et aurait dû fédérer les élus. Elle regrette également que ce débat ait eu lieu à la ville de Soultz alors qu'il aurait dû avoir lieu à la CCRG. Elle souhaite que le SMMGB puisse présenter en conseil communautaire de la CCRG les éléments concernant ce dossier afin que les élus puissent se faire une opinion sans contrevérité et sans fantasme. Elle souhaite qu'une solution soit trouvée pour permettre la mise en place d'un réseau d'eau potable public pour préserver l'intérêt général de ce site.

La Présidente indique qu'elle a présenté le projet en Bureau de la CCRG et qu'il lui semble effectivement normal que celui-ci soit présenté à l'ensemble des élus communautaires de la CCRG. Elle précise que le SMMGB répondra favorablement en cas de demande de la CCRG.

M. Pierre VOGT indique que le Conseil Départemental du Haut-Rhin a été sollicité pour des problèmes concernant ce réseau eau depuis des décennies et ne comprend pas pourquoi cela n'a pas été soldé depuis longtemps. Il estime que maintenant il faut s'y atteler et profiter de cette occasion pour créer un réseau public pour le bien commun.

M. Luc MARCK estime que la création d'un réseau public est prématurée et qu'il convient d'abord de faire les études de vulnérabilité. Il rappelle que la ville de Soultz a des craintes concernant ses sources qui se trouvent dans le périmètre du SMMGB, que le projet de l'investisseur ne prévoyait pas d'accueil du public et que le PNRBV a dû quitter l'annexe. Il considère que quoiqu'il arrive nous devons aboutir à un projet public/privé et que c'est cette idée qui va gagner. Concernant le manque d'eau notamment pour la Vue des Alpes, il indique que la ville de Soultz ne va pas laisser l'établissement sans eau et va l'aider, il estime que si des camions-citernes doivent fournir l'eau pour l'été à venir, ce ne sera pas la fin du monde.

M. Francis KLEITZ s'insurge contre l'argument relatif aux risques pour les sources de Soultz, pour lui c'est un argument fallacieux. Il rappelle qu'il n'a jamais été question que le réseau eau du Grand-Ballon puise de l'eau dans les sources de Soultz, qui se situent sur un autre versant. Il a toujours pensé que le SMMGB devait reprendre ce réseau et en faire un réseau public. Il rappelle que le système actuel ne permet pas de garantir la potabilité de l'eau et qu'il y a un gros risque de problèmes sanitaires. Il estime que la ville de Soultz souhaite faire échouer le projet et cherche de nouveaux arguments à chaque avancée, mais rappelle que le Maire de Soultz engage sa responsabilité en cas d'eau non potable distribuée.

Concernant le bâtiment annexe et l'accueil du public, la Présidente rappelle que le PNRBV souhaite engager un nouveau mode de fonctionnement basé sur la médiation et la rencontre avec le public sur les sentiers. Elle s'interroge sur la suite à donner à ce dossier, précisant que compte tenu du climat délétère, elle était prête à stopper l'implication du SMMGB.

Mais pour préserver le site emblématique du Grand Ballon, le point suivant propose une nouvelle modification statutaire permettant de sortir les sources de Soultz du périmètre du SMMGB pour répondre aux demandes de la ville de Soultz, ce qui devrait mettre fin aux inquiétudes des élus de Soultz.

M. Éric ARNOULD regrette que le positionnement des élus sur ce dossier ait été indiqué nominativement dans la presse et déplore le manque d'information sur le sujet.

Mme Maud HART regrette également que les débats concernant ce projet aient été transcrits dans la presse, elle considère qu'avec plus de temps un compromis entre élus aurait pu être trouvé et qu'elle ne comprenait pas que le temps du débat soit tributaire du compromis de vente.

M. Jean-Jacques FISCHER rappelle que la sources ONF permet l'approvisionnement du réseau du Grand-Ballon se trouvent sur ban communal de Lautenbach Zell et qu'il trouve normal que ce réseau devienne public. Il considère qu'aujourd'hui celui-ci ne peut plus rester privé.

La Présidente rappelle pour conclure que le Maire de Soultz a menacé de lancer des poursuites judiciaires, menaces reprises par la presse, et qui furent l'élément déclencheur du retrait de l'investisseur.

➤ **Le comité syndical**

- **PREND ACTE de ces nouveaux éléments.**

6 – MODIFICATIONS STATUTAIRES

À la demande de M. Marcello ROTOLO, Maire de Soultz et Président de la CCRG, la Présidente propose de voter une nouvelle modification statutaire, qui annule et remplace celle du 6 mars 2024 et modifie le périmètre du SMMGB pour les compétences eau et assainissement, permettant de sortir du périmètre les sources de la ville de Soultz, sources sur lesquelles le SMMGB n'a et n'a jamais eu de velléité.

Le périmètre historique se trouvant en annexe I est établi pour l'ensemble des compétences hors eau et assainissement, le second périmètre restreint en annexe II étant établi pour les compétences eau et assainissement.

La Présidente rappelle qu'une analyse juridique a été faite en étroite collaboration entre les services de l'État, de la CeA et du SMMGB afin de préciser les statuts du SMMGB, en particulier sur les compétences eau et assainissement, ainsi définies par les statuts actuels dans l'article 2, Objet du syndicat :

- ✓ *Assurer la prise en charge d'opérations d'adduction d'eau potable et d'assainissement sur le massif du Markstein Grand-Ballon dans la limite du périmètre et des compétences exercées à la date d'adoption des présents statuts (à préciser en annexe). La comptabilité de ces opérations fera l'objet de deux budgets spécifiques annexes.*

Il s'avère que cette description est incomplète, le SMMGB ayant également, notamment au Markstein, la gestion de la production, du transport, du stockage et de la distribution d'eau potable.

Il est donc proposé les modifications suivantes :

Dans le Préambule :

- ✓ *En outre, les communes membres de la Communauté de communes de la Vallée de Saint-Amarin ainsi que les communes membres de la Communauté de communes de la Région de Guebwiller, ont respectivement transféré aux deux établissements publics de coopération intercommunale susnommés leurs compétences en matière d'eau potable et d'assainissement. Les deux Communautés de Communes transfèrent ces compétences au Syndicat Mixte Markstein Grand-Ballon pour les actions et aménagements situés dans leur champ de compétences territoriales sur un périmètre restreint mentionné à l'article 2 et figurant en annexe II.*

Dans l'article 2

- ✓ *Enfin, le Syndicat Mixte a pour objet d'exercer, sur le périmètre restreint tel que figurant en annexe II, les compétences en matière d'eau potable et d'assainissement, telles notamment décrites aux articles L 2224-7, L 2224-8 et suivants du code général des collectivités territoriales.*
- ✓ *réaliser, sur le périmètre restreint figurant en annexe II, toutes les opérations liées à la production, au transport, au stockage et à la distribution d'eau potable destinée à la consommation humaine. La comptabilité de ces opérations fera l'objet d'un budget spécifique annexe.*
- ✓ *réaliser, sur le périmètre restreint figurant en annexe II, toutes les opérations liées à la gestion, la collecte, au transport et à l'épuration des eaux usées ainsi que l'élimination des boues produites. La comptabilité de ces opérations fera l'objet d'un budget spécifique annexe.*

Il est également proposé de changer la dénomination actuelle du syndicat, article 1 – Composition du syndicat :

- ✓ *Syndicat Mixte pour l'aménagement du Massif du Markstein Grand-Ballon*

Et de la remplacer par :

- ✓ *Syndicat Mixte Markstein Grand-Ballon*

Dernière modification, afin que ses membres puissent participer aux séances du comité syndical en visioconférence, il **est proposé de rajouter le paragraphe suivant dans l'article 6 – Comité syndical :**

- ✓ *Sur décision de son président et exception faite des séances d'installation du nouveau comité et des élections du président et des vice-présidents, les réunions du comité syndical peuvent se tenir en plusieurs lieux, par visioconférence. En ce cas, mention en est faite dans la convocation adressée par le président.*

➤ **Le comité syndical à l'unanimité**

- **ANNULE la modification statutaire prise le 06 mars 2024**
- **APPROUVE la modification des statuts du Syndicat Mixte et prend acte des changements intervenus, notamment le nouveau périmètre restreint concernant la compétence eau et assainissement et APPROUVE les nouveaux statuts.**

Bilan opération Montagne propre / Elsass Oschterputz

La Présidente indique que le samedi 13 avril 2024 a eu lieu au Markstein l'opération Montagne propre / Elsass Oschterputz, cet évènement fut une réussite avec une soixantaine de bénévoles de différents horizons qui sont venus ramasser les déchets sur les sites du Markstein et du Grand-Ballon. La récolte fut malheureusement bonne, de nombreux déchets ont été ramassés.

Un point positif à noter, avec la nouvelle plateforme de collecte de déchets, il y a nettement moins de dépôts sauvages de déchets ménagers sur le site, les touristes, randonneurs et camping caristes déposent leurs déchets et font le tri directement à la plateforme de collecte dédiée à cet effet.

Nouvelle charte graphique

La Présidente présente au comité syndical le projet de nouveau logo et de nouvelle charte graphique, ainsi que la petite mascotte Arnie qui devra encore être redessinée par un artiste. Elle salue le travail réalisé par un jeune étudiant en communication qui a élaboré ce projet durant son stage de 4 mois au SMMGB.

Festival sous les étoiles

La Présidente informe le comité syndical de l'organisation d'une soirée de cinéma en plein air au Markstein le vendredi 5 juillet prochain en partenariat avec le CeA.

Il s'agit d'une soirée festive incluant la projection du film Eddie the Eagle sur l'emprise du jardin des neiges, une intervention préalable par des artistes de cirque, l'ouverture de la luge sur rail en nocturne ...

Une réunion de concertation avec les professionnels du site reste à organiser pour qu'ils confortent cette soirée d'animation.

À noter qu'en cas de mauvais temps, il n'y aura pas de possibilité de repli, la soirée sera annulée.

Ferme Auberge du Markstein

M. Éric ARNOULD informe le comité syndical que la commune de Ranspach a été convoquée en sous-préfecture à la demande de la famille DEYBACH, propriétaire de la Ferme Auberge du Markstein, qui souhaite construire une étable permettant l'accueil d'environ 40 têtes de bétail à l'année sur le site du Markstein.

Il précise que dans cette zone le PLUi ne prévoit pas la possibilité de construction agricole et qu'une modification du PLUi par la CCVSA ne pourra se faire avant 2027.

Plus aucun autre point n'étant soulevé, la Présidente lève la séance à 16h00.